

Webinaire retours d'expérience

Identitovigilance

&

Déploiement de l'Identité Nationale de Santé

(INS)



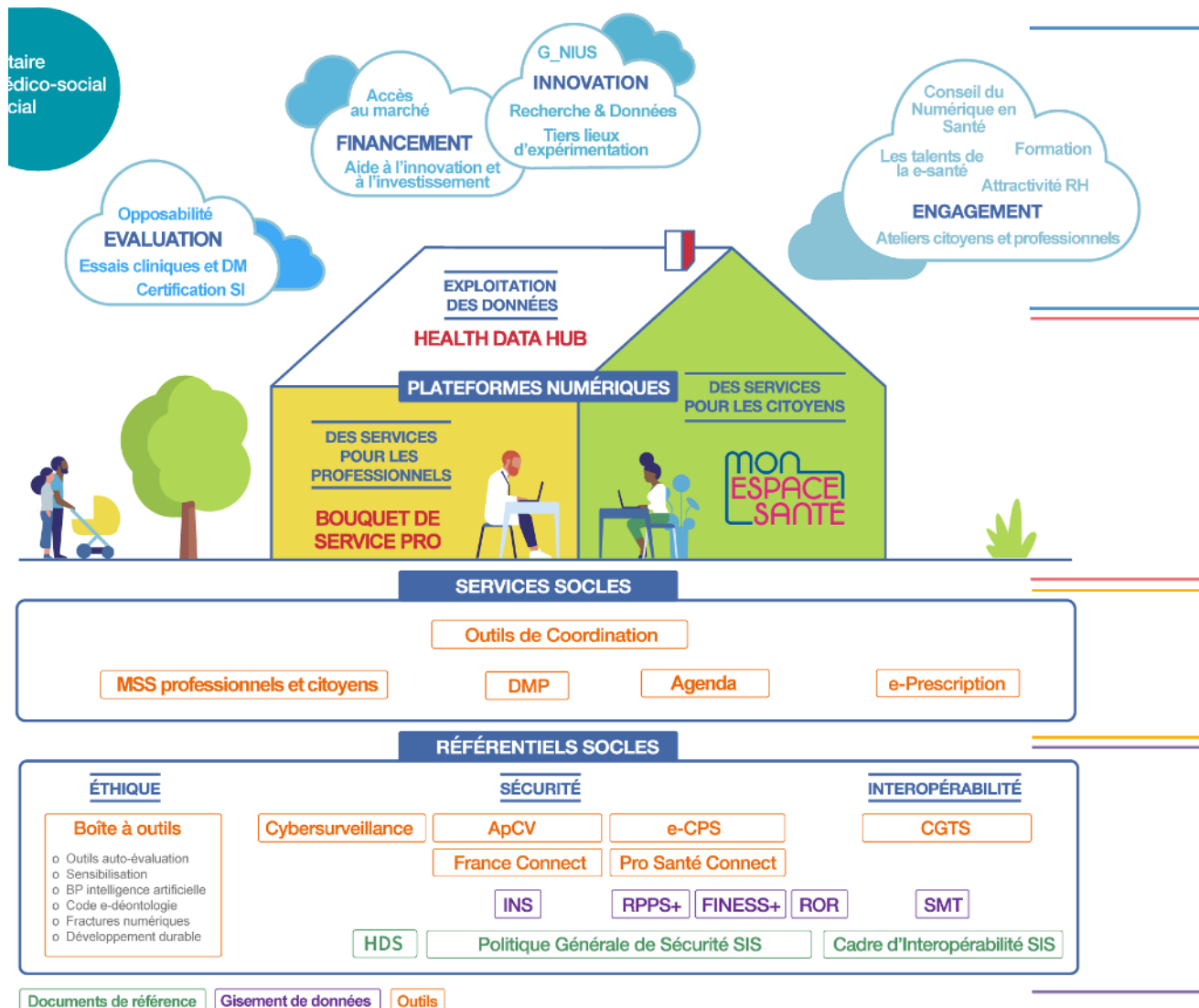


**Présentation du
contexte :**

Le Ségur du Numérique



Numérique en santé : Le travail accompli : 2018 - 2022



ORIENTATION 5

SOUTENIR L'INNOVATION ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS



ORIENTATION 4

DÉPLOYER AU NIVEAU NATIONAL DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE SANTÉ

ORIENTATION 3

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES SOCLES



ORIENTATION 2

INTENSIFIER LA SÉCURITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Le Ségur du numérique : accélérateur de la feuille de route du numérique en santé



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de **disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

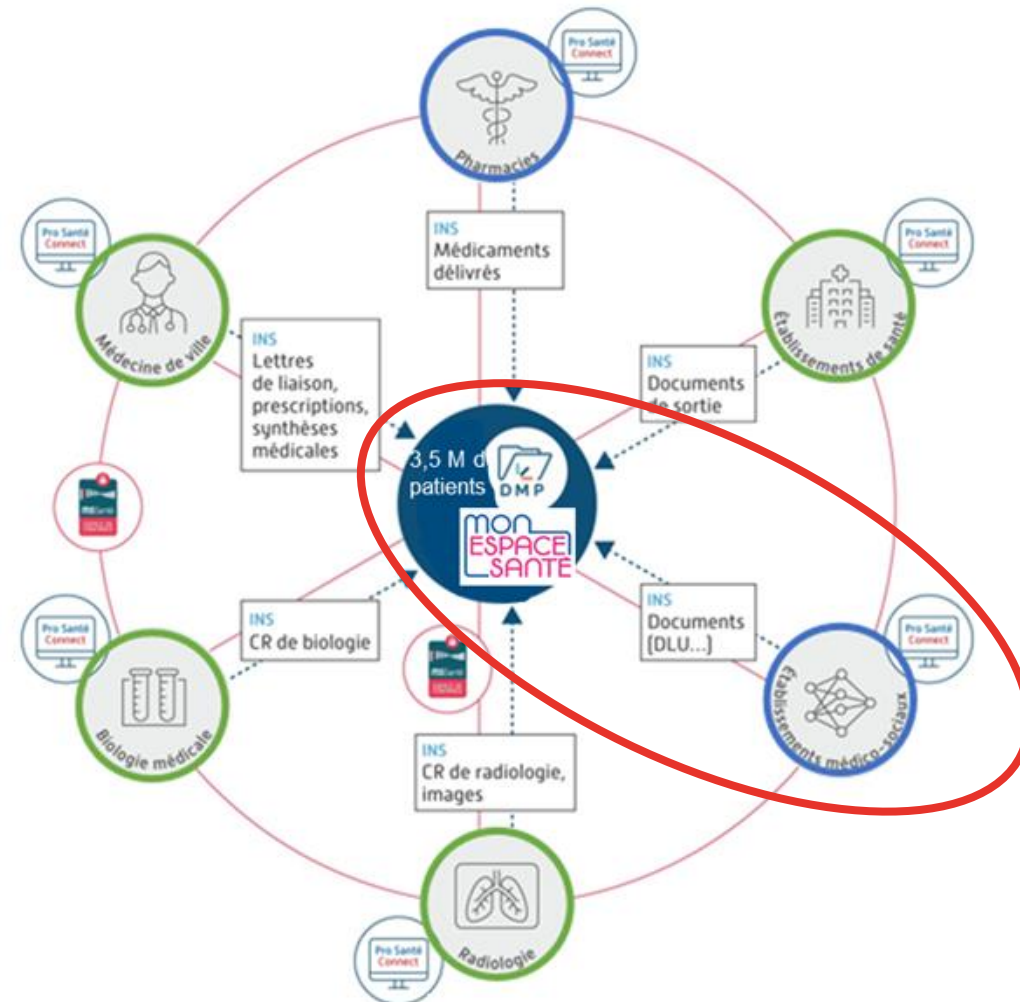




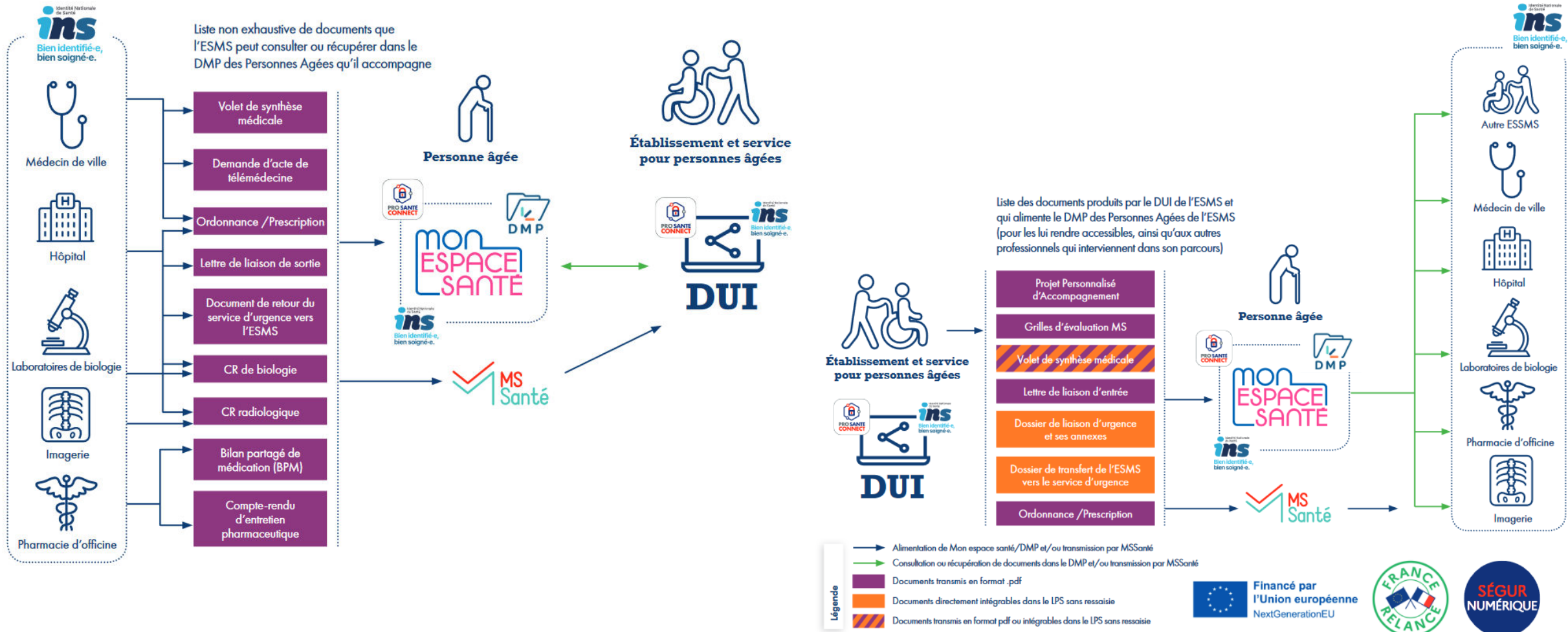
Le déploiement du Ségur du Numérique dans le secteur Médico-social



Le SEGUR du numérique : un programme qui concerne tous les acteurs du système de santé



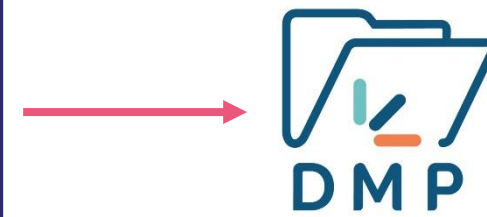
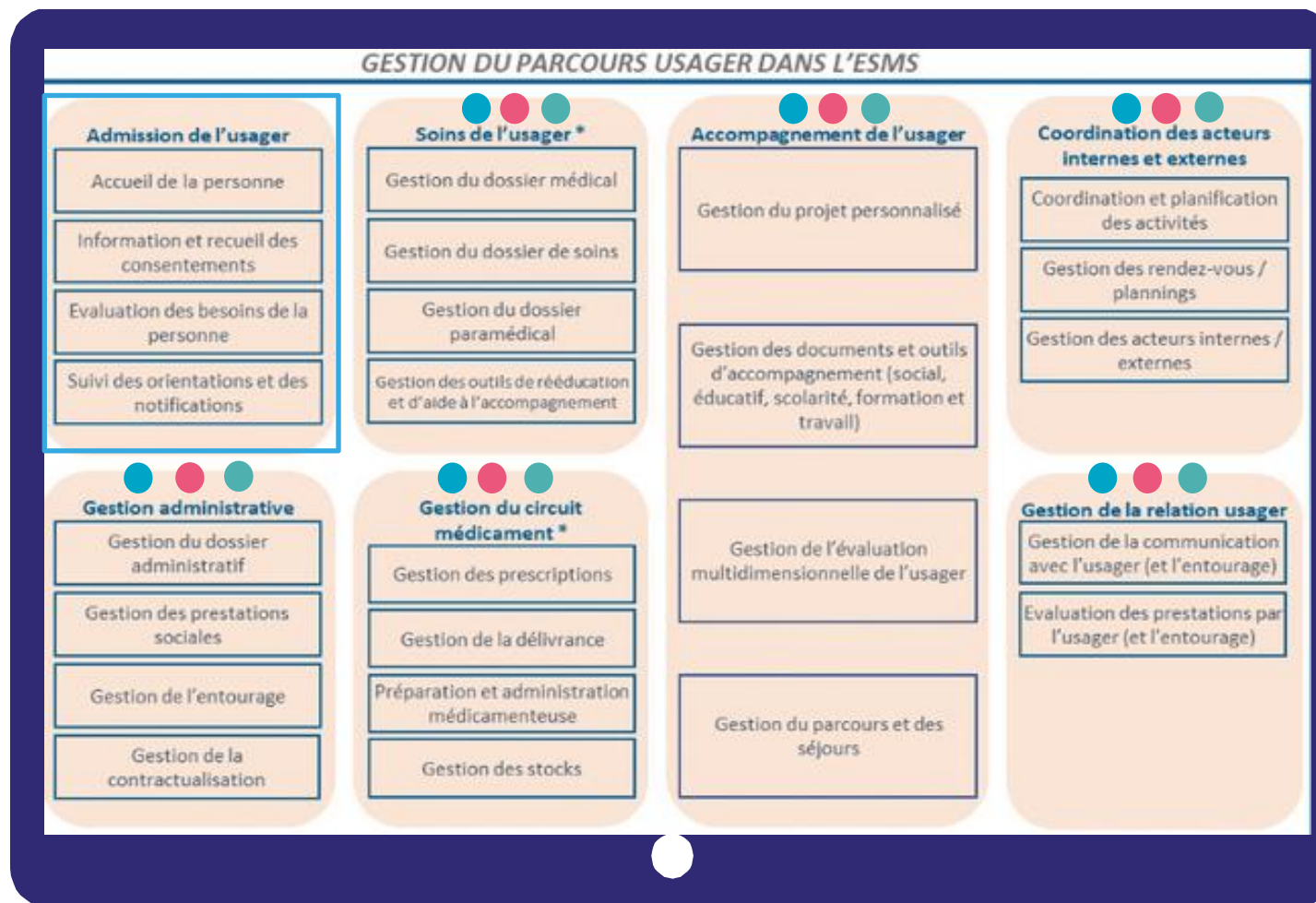
Les couloirs impliqués dans le SEGUR du numérique en santé



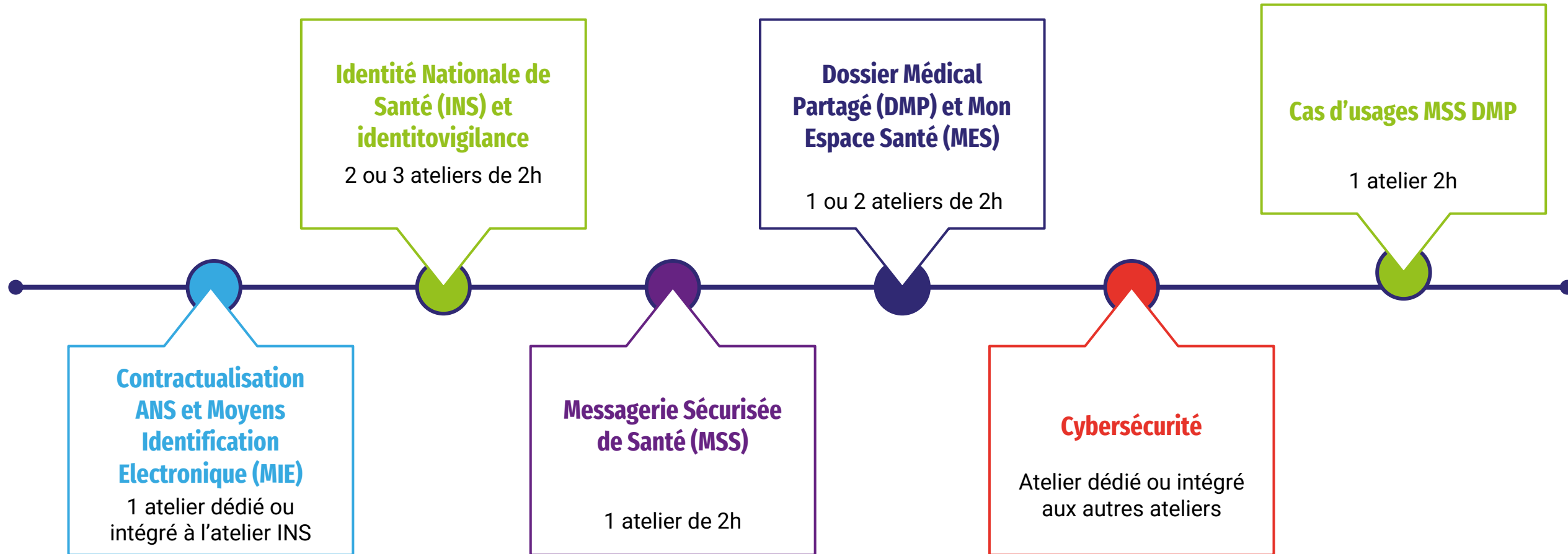
Financé par l'Union européenne NextGenerationEU



Le Dossier Usager Informatisé... interopérable...et communiquant



Les ateliers SEGUR proposés par le GCS



Les programmes de financement : ESMS Numérique vs SONS ?

Acquisition/
Changement de DUI



Mise en
conformité



OUI



NON



Si usage du DUI
largement déployé



En plus du financement de la mise à jour, des aides pour financer **du matériel informatique, de la chefferie de projet**, et le développement des usages



La nécessité de se grouper et de prouver ses usages



Le financement de la mise à jour et du développement des usages



La nécessité de se grouper et de prouver ses usages

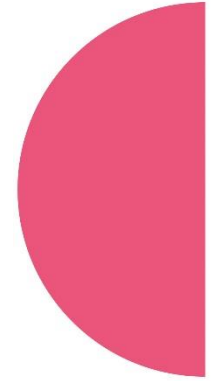


Accessible à un ESMS seul, pas d'usage à démontrer



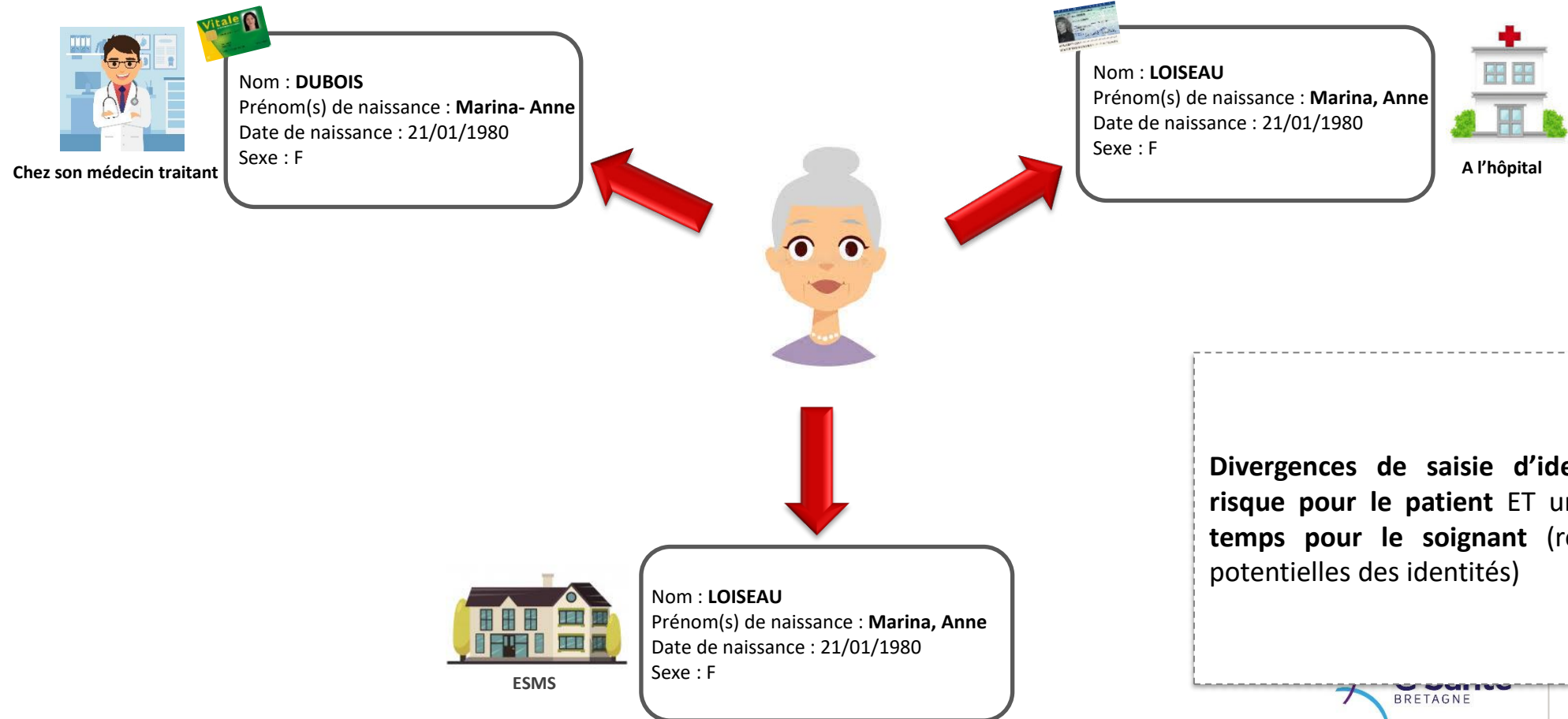
Une aide limitée à la seule mise à jour du DUI. Pas d'accompagnement au développement des usages ou au matériel.

L'identité Nationale de Santé (INS)



L'identité Nationale de Santé (INS)

❑ Avant l'INS :



Divergences de saisie d'identité = un risque pour le patient ET une perte de temps pour le soignant (réconciliation potentielles des identités)

Pourquoi utiliser l'INS de l'utilisateur ?

☐ Avec l'INS :



Chez son médecin traitant

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18
Nom de naissance : LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056



A l'hôpital

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18
Nom de naissance : LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056



ESMS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18
Nom de naissance : LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056




L'INS n'est pas un simple identifiant : elle est composée d'un identifiant, le matricule INS et de 5 traits d'identité

L'INS, c'est quoi ?

C'est l'identité numérique de référence fournie par le téléservice



L'INS est composée :

- Du matricule INS (correspondant au NIR ou NIA de l'individu)
- De l'identifiant de la structure d'affectation du NIR ou du NIA (OID)
- Des 5 traits de référence :
 - Nom de naissance
 - Liste des prénom(s) de naissance
 - Date de naissance
 - Sexe
 - Code lieu de naissance



INS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

OID : 1.2.250.1.213.1.4.8

Nom de naissance : **Leroux**

Prénom(s) de naissance : **Anne Soizic**

Date de naissance: 21/01/1980

Sexe : F

Code lieu de naissance : 75056

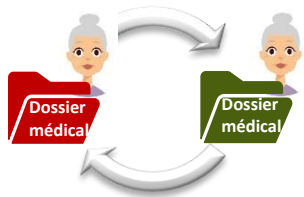
L'INS provient des bases de référence (RNIPP ou SNGI) et non des bases de la CNAM



Pourquoi utiliser l'INS de l'utilisateur ?

Disposer d'une **IDENTITÉ** unique, pérenne et partagée par tous les acteurs de santé permet :

Faciliter les échanges et le partage de données de santé entre votre structure et vos partenaires

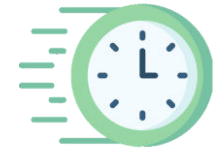


Sécuriser le suivi de la personne accompagnée / de l'utilisateur et **éviter le rupture**

Alimenter et consulter facilement le DMP



Echanger demain avec vos patients de **manière sécurisée** via **Mon Espace Santé**



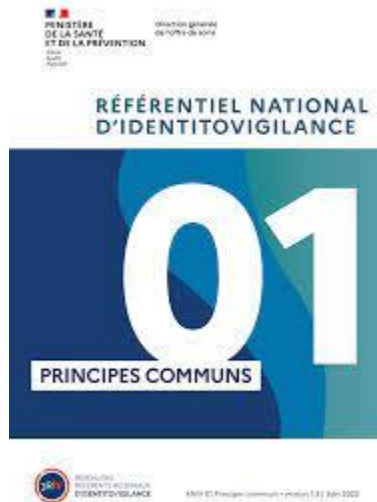
Gagner du temps à terme en rattachant un document au bon dossier utilisateur



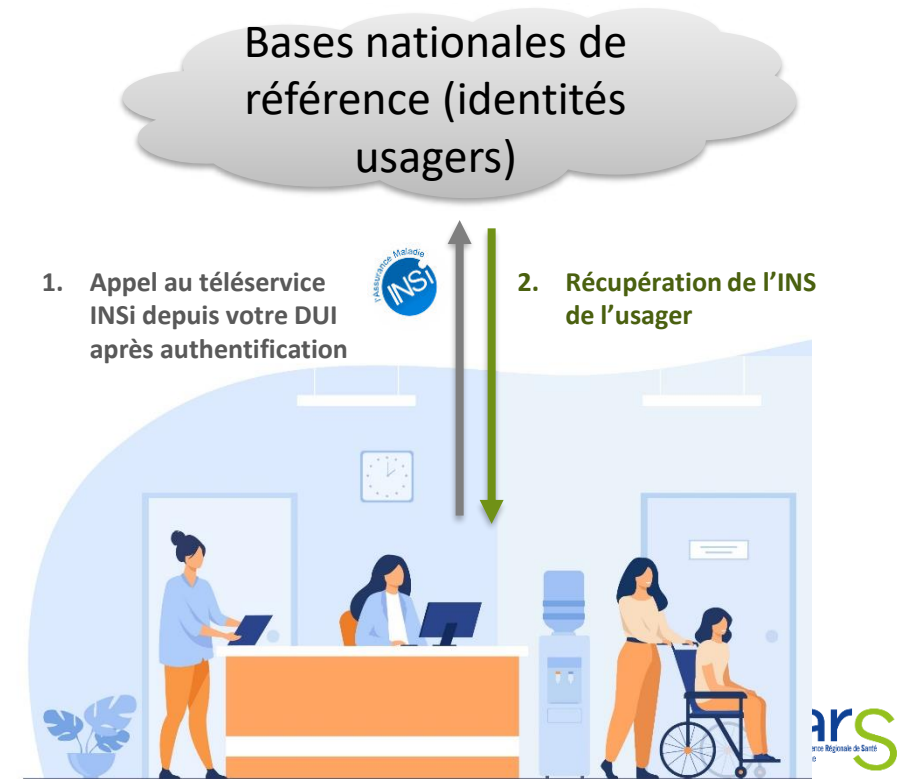
Vous connaissez vos usagers, **mais connaissez-vous leur INS ?**

Quelles sont les conditions d'utilisation de l'INS ?

Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'identification de l'utilisateur décrites dans le Référentiel National d'IdentitoVigilance (RNIV)



Utiliser le téléservice INSi mis à disposition par l'Assurance Maladie



Que signifie avoir une INS qualifiée

L'INS est dite « **qualifiée** » lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :



+



J'ai contrôlé l'identité de l'utilisateur à partir d'un justificatif d'identité à haut niveau de confiance

Je récupère ou vérifie l'INS par le biais du téléservice INSi



- Je dispose d'une **identité très qualitative (INS « qualifiée »)**
- je suis autorisée à la **partager/échanger avec les acteurs intervenant de la prise en charge de l'utilisateur**

Le déploiement de l'INS dans le secteur Médico-social

Démarche des pilotes MS :

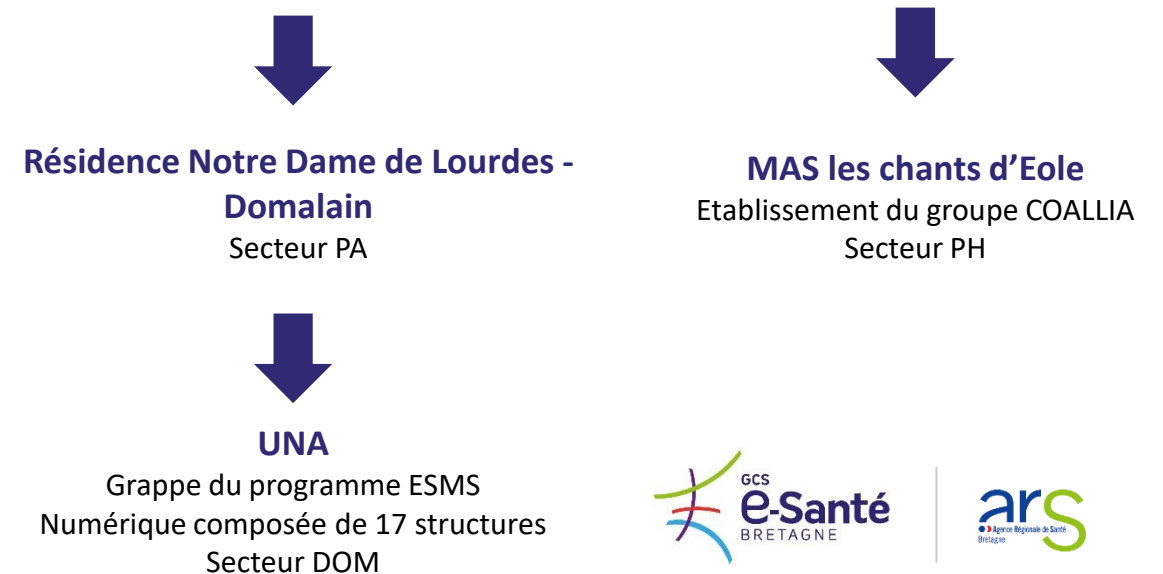


Objectifs

- Comprendre les besoins d'accompagnement dans ce secteur
- Adapter la démarche du déploiement de l'INS au secteur médico-social en tenant compte des spécificités du secteur.
- Tester les supports sur l'INS
- Créer de nouveaux supports en fonction des besoins
- Connaître les difficultés / points de blocage des structures médico-sociales



Participants





Les retours d'expérience sur le déploiement de l'INS



Fiche d'identité



**Résidence Notre Dame
de Lourdes - Domalain**

Etablissement PA
60 places en accueil
permanent dont 12 en
unité pour personnes
désorientées



DUI

IMAGO-SENIOR /
EVOLUCARE
Version avec INS installée
fin d'année 2022



INS

INS qualifiée depuis fin
d'année 2022
Taux d'INS qualifié : 97%

Le déploiement de l'INS

1- L'acquisition des moyens d'authentification

Démarches administratives pour contractualiser avec l'ANS et commander le certificat serveur

2- Ateliers de travail sur l'INS

- Ateliers avec le GCS e-Santé Bretagne
- Démo avec EVOLUCARE

3- Définition de l'organisation pour qualifier les INS

- Nomination du référent en identitovigilance
- Organisation : la secrétaire des admissions récupère les pièces justificatives d'identité et appelle le téléservice INSi pour récupérer l'INS lors de l'arrivée physique du résident.

4- Information auprès des professionnels de la structure

5- Information auprès des usagers, des familles et du CVS

6- Qualification des INS sur IMAGO SENIOR pour les résidents présents dans la structure

Ce qu'il reste à faire :

Elaboration des différents documents juridiques
(procédure d'auto-homologation et charte d'identitovigilance)

Retours d'expérience



Opportunités

- Simplicité technique
- Pas de problème pour récupérer les INS auprès du téléservice INSi
- Accompagnement qualitatif (GCS e-Santé Bretagne et EVOLUCARE)
- Bonne intégration du sujet par les professionnels impactés



Points de vigilance

- Démarches administratives pour contractualiser avec l'ANS
- Pièces justificatives d'identité pas toujours simple à récupérer auprès des usagers ou des familles
- Elaboration de documents juridiques parfois complexes pour le médico-social

Et ensuite ?

Reste à mettre en place certaines pratiques d'identitovigilance comme l'impression de bracelet d'identification lors d'une prise en charge extérieure à la structure.

Déploiement des autres services socles :

- DMP : en cours de déploiement, alimentation automatique (ordonnances, DLU)

Cas d'usage territoriaux : Développer les cas d'usage pour une meilleure circulation des informations entre tous les acteurs (secteur sanitaire, libéral, médico-social).
Les services socles deviennent un outil de partage d'information au quotidien

Fiche d'identité



Nom de la structure

Lannion-Trégor-Solidarités

Ouverture Etablissement :
LTS créée en 2020

⇒ **226** places = PA **220** & PH **6**

Couverture géographique :
Vaste territoire entre Lannion
et Trégor

Equipe SSIAD = 60 prof.
soignants ⇔ **51 ETP**



DUI

Solution WEB - ARCHE MC2
Déployé depuis 2015

Mutualisation des outils sur
les 5 antenne : janvier 2022

Mise en conformité Ségur :
février 2023



INS

Début avril a débuté la
qualification des INS

172 INS qualifiés sur 173
usagers soit 99% INQ

Le déploiement de l'INS

➤ au sein de la Grappe =>

- ✓ Constitution de la Grappe & réponse à l'AAP Phase d'amorçage
- ✓ Accompagnement conjoint avec le GCS e-Santé
 - 3 sessions webinaires
 - Atelier de mise en pratique et cas d'usage

➤ au sein de LTS =>

- ✓ Les MIE
 - Contractualisation S ANS (Adhésion; Commande CPx ; certificats ...)
 - Lecteur de CPx et installation
- ✓ Définition de l'organisation - Logigramme
 - Information des intervenants lors des instances
 - Recueil et vérifications des Pièces Identités (PI) – Quand ? Qui ?
 - Qualification des INS – Quand ? Qui ?

➤ Ce qui reste à faire =>

- ✓ Formaliser l'information auprès des usagers
- ✓ Charte informatique à retravailler
- ✓ Charte identitovigilance
 - Référent

Retours d'expérience



Opportunités

Pour la Grappe

- Expertise et accompagnement partagé
- Mutualiser les bonnes pratiques
- Fédérer les partenariats

Pour la structure

- Visibilité sur la tenue des dossiers
- Rigueur et procédure de saisie mutualisée
- Amorces les prérequis pour le déploiement des services socles



Points de vigilance

Pour la Grappe

- Spécifique à chaque organisation (public, privé, prof. De santé ou pas...)
- Organisation en mode projet (réfèrent métier, identito; fiche pratique; communiquer...)
- Assurer une veille sur les évolutions du DUI et du Ségur

Pour la structure

- *Pluralité des formulaires*
- *Difficultés car Représentant légal pas voire peu disponible ou changeant*
- *Difficultés liées aux commandes de CPS principalement avec l'ONI*
- Mise à jour logiciel à réaliser régulièrement
- Réfèrent identito = Temps et responsabilité
- Discordances d'identité => base CPAM pas à jour

Et ensuite ?

INS n'est que la 1^{ère} étape pour les usages des Services Socles



GRAPPE

- Travailler les usages (Ateliers avec GCS e-Santé et ARCHE)
- Elargir aux autres activités de la structure
- Communiquer auprès des partenaires (professionnels de santé; collectivités...)
- Informer/former les autres professionnels intervenants
- Travailler un PPA conforme aux usages du soin et de l'accompagnement
=> Décloisonner sanitaire & médico-social

Structure

- Récupération des ordonnances auprès des libéraux
- Intégration de la notion INS et DMP dans les documents
- Recueillir consentement des usagers
- Renseigner le PPA, DLU pour envoi du DUI vers DMP

Fiche d'identité



MAS Les Chants d'Eole Coallia (22)

70 places en accueil
permanent
Polyhandicap, autiste,
handicap psychique,
maladies rares



DUI

IMAGO-DU/EVOLUCARE
Version 3.8 intégrant
l'INS installée en juillet
2022



INS

- AU 5/10/2022 : 96% INS
qualifiées
Au 1/04/2023 : 100% INS
qualifiées :
- 2 changements effectués
en lien avec INSi
 - 1 modification identité
côté établissement

Le déploiement de l'INS

1- La définition des **membres du Copil** : assistante de direction, agent d'accueil, cadre de santé, Directrice.

Copil par trop conséquent volontairement.

2- Les temps de travail

Deux réunions pour identifier les principes de déploiement de l'INS dans l'établissement à savoir : qui prend le rôle de référent identité-vigilance (assistante de direction en charge des entrées), à quel moment on qualifie les identités (à l'admission), le circuit de vérification des documents d'identité (agent d'accueil lors de la réception du dossier d'admission).

3- La préparation du **DUI** et les **démarches administratives** en lien avec l'Agence Numérique en Santé (Directrice)

Montée de version du DUI

Tests de fonctionnement

4 – La **communication** (cadre de santé et Directrice)

Une réunion d'information auprès des infirmiers et du médecin.

Affichage au sein de l'établissement.

Information au Conseil de la Vie Sociale

Le déploiement de l'INS

4 – La **mise en œuvre** de l'INS via IMAGO-DU (assistante de direction)

- Qualification lors des entrées
- Démarches en lien avec l'INSEE lorsque les INS ne peuvent pas être qualifiées.

5- La **mise à jour documentaire**

- RGPD, Livret d'accueil, contrat de séjour, la procédure d'admission

CE QU'IL RESTE A FAIRE

- La rédaction et diffusion de la charte de l'identito-vigilance
- La mise à jour de la charte du SI
- La mise à jour des documents de prise en charge (consultations, bilans,...) pour y intégrer l'INS.
- Procédure d'auto-homologation

Retours d'expérience



Opportunités

- Cela nous a aidé à amorcer l'investissement de l'établissement dans les services socles numériques
- La qualification des identités est pleinement déployée à chaque admission, le processus est simple une fois que tout est mis en œuvre.



Points de vigilance

- Besoin de sensibiliser les équipes à l'importance de cet identifiant (le lieu de vie freine cette appropriation par rapport à un service hospitalier où les entrées/sorties sont quotidiennes).
- Nécessité de continuité d'adapter tous les documents pour que l'INS y figure.

Et ensuite ?

La participation au déploiement de l'INS a permis de continuer avec le déploiement du DMP en lien avec IMAGO-DU entre la fin d'année 2022 et juin 2023.

L'INS a permis aussi de remettre la lumière sur des pratiques non conformes comme l'envoi des ordonnances par fax à la pharmacie ou la réception des analyses biologiques sur les messageries classiques. Des messageries sécurisées ont été ouvertes et utilisées par les IDE et le médecin coordinateur.

La prochaine étape et le déploiement de cette MSS via notre dossier usager car aujourd'hui les deux sont indépendants.

MERCI !



**Et maintenant, comment
mettre en place l'INS
dans vos structures ?**



Les actions à mener pour mettre en place l'INS

Organisation et identitovigilance

Sécuriser l'identification des usagers en appliquant les règles minimales d'identitovigilance

Définir une organisation permettant d'intégrer l'utilisation de l'INS dans les pratiques professionnelles existantes

Sensibiliser et former les professionnels en charge de la gestion des identités

Système d'Information

Commander des Cartes Professionnels (CPx) nominatives et/ou un certificat serveur en fonction des besoins

Contactez vos éditeurs

Tester la bonne implémentation de l'INS

Juridique

Mettre à jour votre documentation relative à la protection des données personnelles pour y intégrer l'INS

Informez vos usagers

Elaborer les documents relatifs à l'INS exigés par le RNIV

Réfléchir à la stratégie d'alimentation de votre base d'identités usagers avec l'INS

Comment vous accompagne le GCS ?



Animation d'ateliers

Atelier sur l'ensemble des volets de l'INS :

- Organisationnel
- Juridique
- Technique



Réponse à toutes vos questions

Une question ?
N'hésitez pas à nous contacter :
contact.segur@esante-bretagne.fr



Formation

Nous pouvons intervenir au sein de vos structures pour former les professionnels / réaliser des démos sur votre logiciel

Nous vous accompagnons également sur d'autres sujets comme le déploiement des autres services socles (DMP,MSS), la cybersécurité,...

Notre site Ségur

SÉGUR
NUMÉRIQUE



<https://www.esante-bretagne.fr/segur>

Vous y trouverez :

- La présentation des programmes de financement
- Des outils pour vous aider à mettre en place les référentiels et services soles
- Des FAQ
- Des cas d'usage
- Les actualités et évènements liés au Ségur
- Des supports de communication et formation



Votre accompagnement au Ségur du Numérique

Bienvenue sur le site du GCS e-santé Bretagne dédié au Ségur du numérique en santé ! Vous y trouverez les ressources nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre le Ségur du numérique, que vous soyez dans le secteur sanitaire ou médico-social.



Nos actualités

TRANSVERSE
Nouveau site dédié au Ségur !

Bienvenue sur le site du GCS e-santé Bretagne dédié au Ségur du numérique en santé, retrouvez ici toutes les actus qui vous concernent !

[En lire plus >](#)

SANITAIRE
Mobilisés autour de Mon Espace Santé

Depuis avril 2022, 12 établissements bretons sont mobilisés pour être pilotes Mon Espace Santé.

[En lire plus >](#)

SANITAIRE
Participez au Programme SUN-ES

Du nouveau pour cette rentrée : le troisième appel à candidatures pour bénéficier du programme SUN-ES est ouvert depuis le 1er septembre !

[En lire plus >](#)

[Toutes les actualités](#)



Vos contacts sur le SÉGUR



Les chefs de projet



Sylvaine
BRIEND



sylvaine.briend@esante-bretagne.fr
07 84 59 02 95



Aurélia
BASSET



aurelia.basset@esante-bretagne.fr
06 15 93 72 93

Les chargées de déploiement, vos interlocuteurs Ségur en proximité :



Élodie OMER



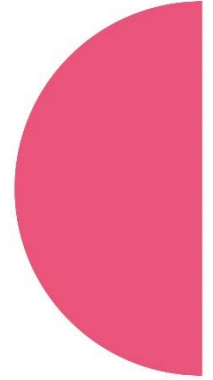
Clarisse FOISSAC



Nous contacter :
contact.segur@esante-bretagne.fr



Questions / Réponses



Questions/Réponses

Vers qui se tourner / comment faire lorsqu'on ne trouve pas la personne dans la base INS malgré tous les éléments saisis ? Merci.

Voici des fiches mémo répertoriant les bonnes conduites à tenir en cas de discordance ou de l'absence de retour d'une INS :

- [Conduite à tenir en fonction du retour du téléservice INSi](#)
- [Conduite à tenir devant une discordance entre l'INS et la pièce d'identité](#)

A quel moment le consentement de l'utilisateur est interrogé ?

L'utilisateur ne peut s'opposer à l'utilisation de l'INS mais doit en être informé il possède également son droit d'accès et de rectification des données.

> [Article R1111-8-5](#)

[Création Décret n°2017-412 du 27 mars 2017 - art. 1](#)

Le droit d'opposition prévu au premier alinéa de [l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ne s'applique pas aux traitements de données à caractère personnel ayant pour seul objet le référencement de données prévu aux articles [R. 1111-8-2](#) et [R. 1111-8-3](#) à l'aide de l'identifiant national de santé.

Existe-t-il un cahier des charges pour rendre son DIU compatible Ségur / INS ? (nous avons 1 logiciel "maison") ?

Vous pouvez nous contacter afin que l'on vous accompagne dans la mise en place de votre DIU compatible Ségur/INS

Contact : aurelia.basset@esante-bretagne.fr

En cas de demande d'anonymat ?

Dans le cadre de l'accueil d'un usager bénéficiant d'un dispositif d'anonymat, vous pouvez utiliser l'attribut fictif, dans ce cas l'appel au téléservice INSi n'est pas autorisé, l'identité restera donc en identité provisoire

On attend le cahier des charges fin juin pour les services autonomie : ces dispositions concernent uniquement les services autonomie "mixtes" qui intégreront les soins (SSIAD + SAAD) ou bien TOUS les services autonomie (ceux qui restent simplement dans l'accompagnement SAAD) svp ?

Tous les services autonomie sont concernés même ceux qui sont simplement dans l'accompagnement (SAAD)

Questions/Réponses

Le bouton "fictif" il se trouve ou ?

Cela dépend de votre logiciel, si vous souhaitez que l'on vous accompagne sur les modalités spécifiques à votre outil métier, vous pouvez nous contacter.
Contact : aurelia.basset@esante-bretagne.fr

Avec l'attribut "fictif" , on ne pourra donc pas envoyer au DMP et MSS - est ce que les indicateurs ont prévu ce cas ? Merci.

L'attribut fictif empêche l'appel au téléservice INSi et donc la qualification de l'INS. Ainsi l'alimentation du DMP pour les usagers ne sera pas possible.

C'est quoi le certificat serveur ?

Le certificat serveur est un fichier informatique faisant fonction de pièce d'identité numérique, il permet de garantir à distance l'identité d'une personne physique (secrétaire) et/ou d'une personne morale (structure médico-sociale) et permet donc l'appel au téléservice INSi ou encore l'alimentation du DMP

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau DUI est-il préférable de voir cette partie post déploiement ou pdt le déploiement ?

Il est préférable d'anticiper les réflexions sur les référentiels et services socles avant ou pendant le déploiement du DUI.

Quels ont été les supports d'informations auprès des familles et des usagers ?

Vous pouvez trouver nos supports de communication (affiches et flyers) [ici](#)

Pour le RPPS+ c'est actif en Bretagne ?

Le RPPS+ est bien actif en Bretagne et plus généralement au niveau national. Pour plus d'information vous pouvez consulter notre [site Ségur](#) ou nous contacter.

Contact : aurelia.basset@esante-bretagne.fr

Pourrons nous avoir accès aux documents juridiques proposés par GCS e-Santé ?

Sur notre [site Ségur](#)

Si vous souhaitez que l'on vous accompagne à la compréhension, la rédaction ou la relecture de ces éléments juridiques, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Questions/Réponses

Les secrétaires sont-ils considérés comme professionnels de santé ?

Les secrétaires peuvent être inscrits au RPPS+ afin de bénéficier d'un n°RPPS et donc d'un accès la MSS Nominative, d'une e-CPS.

Voici les rôles du RPPS+ :

Coordination et d'orientation	Administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement SMS	Accompagnement SMS à la vie sociale, professionnelle et éducative	Accompagnement SMS au soin	Encadrement et organisation de l'accompagnement SMS >
Coordination dans les DAC, dans les ESMS (CLIC de niveau 3, Communautés 360, APV, SAMSAH, ...), dans les MDPH, ...	Accueil, information, secrétariat, appui aux démarches administratives, accès aux droits	Auxiliaire de vie sociale, Accompagnant éducatif et social (AES), Assistant de vie dépendance et handicap (AVDH), Aide à domicile, Technicien de l'intervention sociale et familiale, Conseiller en économie sociale et familiale (CESF), Conseiller en insertion professionnelle (CIP), Moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur d'atelier (ESAT et EA), responsable de production (ESAT et EA), animateur	Paramédicaux, AMP, aide soignant, auxiliaire de puériculture, psychothérapeute, assistant de soin en gérontologie, neuropsychologue	Responsable de secteur, gestionnaire de secteur, chef de service, directeur/trice d'ESMS, directeur/trice adjoint

Pour la GRAPPE, avez-vous fait une contractualisation globale pour l'ensemble du réseau avec l'ANS ou par structure ?

La bonne pratique est d'effectuer la contractualisation au niveau du FINISS Juridique

Est-ce que tous les éditeurs de logiciels sont au courant et prêts pour adapter nos solutions informatiques ?

Tous les éditeurs sont bien au courant de l'intégration de ces éléments dans les outils métiers.

20 éditeurs de DUI référencés à ce jour, la liste ici : https://industriels.esante.gouv.fr/segur-du-numerique-en-sante/solutions-referencesesegur?f%5B0%5D=dsr_solutions%3ADUI